



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioillier, Nathalie Houdayer, Léa Tranchant.

Vendredi 28 septembre 2012

N° 470

Services à la personne

Les conditions de travail des aides à domicile

Un métier où on donne beaucoup... et où on reçoit aussi !

La pénibilité au travail pour les aides à domicile : comment la définir et la mesurer ? Quels en sont les facteurs ? Comment l'éviter ? Le dossier *Solidarité et Santé* n° 30 (2012) de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), intitulé *Les conditions de travail des aides à domicile en 2008*, a traité cette question. En 2008, près de 515 000 aides à domicile exerçaient auprès de personnes fragilisées (vieillesse, handicap, maladie ou autres raisons) et l'évolution démographique tend à confirmer les besoins.

La pénibilité ressentie et le risque d'épuisement professionnel ne sont pas à négliger dans le secteur des services à la personne. La pénibilité se mesure à différents niveaux. **Sur le plan physique**, un certain épuisement peut être ressenti. En effet, le temps passé debout est important (95 % des aides à domicile sont concernées) et le port de charge est quotidien.

Par ailleurs, **sur le plan psychosocial**, les aides à domicile peuvent être mises à mal. L'état de santé et de dépendance de certaines personnes, les situations de solitude et d'isolement et les demandes inappropriées (comme les soins médicaux) soulignent l'importance des efforts émotionnels que doivent réaliser ces professionnelles.

De même, **sur le plan de l'organisation**, les aides à domicile sont souvent contraintes de se déplacer régulièrement, de prendre en charge de nombreuses personnes sur des temps réduits et de travailler sur des plages horaires spécifiques (tôt le matin, le midi et tard le soir). En moyenne une aide à domicile exerce vingt-cinq heures par semaine mais sur une amplitude horaire de dix heures par jour.

Des inégalités de traitement

Néanmoins, ces facteurs de pénibilité n'atteignent pas les aides à domicile de manière identique. Il y a des différences conséquentes, notamment en fonction de leur statut (employées directement ou employées par un prestataire de service).

En effet, les aides à domicile employées directement par les personnes fragilisées ont

tendance à s'occuper de moins de personnes et ont plus de temps à leur consacrer. Mais elles sont généralement incitées à réaliser des tâches dont elles n'ont pas habituellement la charge et ce, souvent sur du temps bénévole. Ainsi, des souffrances liées à l'absence de délimitation entre l'espace professionnel et l'espace personnel peuvent apparaître.

Les aides à domicile rattachées à un service prestataire souffrent plutôt du rythme de travail qui leur est imposé et



Emploi du temps des aides à domicile : journées types en fonction du nombre d'interventions

	Une intervention	Deux interventions	Trois interventions	Quatre interventions	Cinq interventions	Six interventions
08.00			08.30	08.00	08.00	08.00-09.00
09.00		09.00	09.30	Première intervention	Première intervention	Première intervention
09.30		Première intervention	10.00	09.15	09.15	09.15
10.00	Première intervention		10.25	09.30	09.30	09.30-10.40
11.00			11.30	10.00	10.00	Deuxième intervention
12.00		11.25	11.40	10.50	10.50	11.00
12.40		Deuxième intervention	12.15	11.30	11.30	Troisième intervention
13.00			13.15	11.40	11.40	12.15
14.00		13.30	14.00	13.00	13.00	13.00
15.00		Deuxième intervention	14.30	Troisième intervention	14.15	Quatrième intervention
16.00			15.00	14.15	14.15	14.15
17.00		15.40	16.00	15.25	15.50	15.20
18.00			16.35	16.15	16.30	Cinquième intervention
17.05			17.05	16.35	16.35	16.35
18.00			17.30	17.05	17.30	Sixième intervention
			18.00	18.00	18.35	18.35

Lecture : Sur l'ensemble des interventions réalisées pendant la journée de référence, 3 h ont duré moins de 30 minutes.
Champ : Journées de référence de l'ensemble des intervenants à domicile ayant répondu aux questions relatives à cette journée et n'ayant pas travaillé uniquement de nuit durant celle-ci.
Sources : DREES, enquête IAD 2008

des actes qu'elles ont à réaliser. En outre, les aides à domicile employées directement s'occuperaient des personnes les plus autonomes et réaliseraient des actes moins difficiles puisqu'elles auraient le « choix de leur public ».

Des soutiens différents

Le métier d'aide à domicile, quel que soit l'employeur, peut donc devenir pénible et épuisant au quotidien. Des solutions apparaissent : des temps d'échange sont mis en place dans les services, des responsables servent de médiateurs... Pour autant, le nombre d'arrêts maladie laisse planer le doute sur le bien-être professionnel des aides à domicile. Mais qu'en est-il des personnes

employées directement ? Elles n'ont pas de collègues avec qui échanger, pas de responsable, des arrêts maladie sans remplacement possible...

Finalement, ce métier nécessite de « beaucoup donner ». Donner son temps, son énergie, sa santé parfois... mais c'est également recevoir : des présences, des paroles, des sourires... Alors que dire de ce métier ? La notion de pénibilité reste très subjective.

Source : Ministère des Affaires sociales et de la Santé, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), *Dossiers Solidarité et Santé n° 30* (2012, 60 pages). Rémy Marquier et Sandra Nahon (dossier coordonné par), « Les conditions de travail des aides à domicile en 2008 ».

À vos agendas

Les 11 et 12 octobre, à Laval

« Justice pour la jeunesse » au 4^e Festival du film judiciaire

Les **jeudi 11 et vendredi 12 octobre**, au Cinéville de Laval, Atmosphères 53 organise la quatrième édition du **Festival du film judiciaire de Laval**.

Après l'avocat, la prison et la vérité, cette édition va s'intéresser à la question de la **justice pour la jeunesse**, à travers quatre séances-rencontres et en présence d'invités spécialistes de la justice et du cinéma.

- **Jeudi 11 octobre, à 13 h 45** : *Polisse*, de Maïwenn (2011), projection suivie d'une rencontre sur « la protection », avec le Chef de la brigade de sûreté urbaine ; le Chef de la brigade de protection des familles ; Didier Lagrue, chef de service de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) au Conseil général de la Mayenne.
- **Jeudi 11 octobre, à 20 h** : *Nouveau souffle*, de Karl Markovics (2011), projection suivie d'une rencontre sur « l'insertion », avec David Rousseau, vice-président-juge des enfants ; le Dr Sabine Fosse, médecin pédopsychiatre au Centre hospitalier de Laval ; Sabine Taczynski, responsable des politiques institutionnelles à la Direction territoriale de la Protection judiciaire de la jeunesse (DTPJJ) ; Nathalie Thomas, éducatrice au service de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) de Laval.
- **Vendredi 12 octobre, à 13 h 45** : *Chiens perdus sans collier*, de Jean Delannoy (1955), projection

suivie d'une rencontre sur « la sanction », avec David Rousseau, vice-président-juge des enfants ; Mustapha Labzae, directeur du centre éducatif fermé « La Rouvellière », à Allonnes ; Marie-Aude Morice, avocate au barreau de Laval.

- **Vendredi 12 octobre, à 20 h** : *Les enfants de Belle ville*, d'Asghar Farhadi (2004), projection suivie d'une rencontre sur « la réparation », avec Yannick Lemarié, enseignant et critique de cinéma à *Positif* ; David Rousseau, vice-président-juge des enfants ; Carole Damiani, docteur en psychologie, chargée de mission Aide psychologique à l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (Inavem) ; Mustapha Labzae, directeur du centre éducatif fermé « La Rouvellière », à Allonnes.

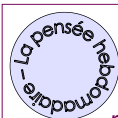
Toutes les séances ont lieu au Cinéville de Laval (25 quai Gambetta).

Tarif unique : 5,50 euros par séance.

Renseignements :

Tél. 02 43 04 20 46.

Site Internet : www.atmosphere53.org



« La révolution syrienne présente, depuis le début, deux traits contradictoires : d'une part, l'impossibilité de prévoir la suite des événements à court terme ; d'autre part, la certitude qu'à long terme le régime est condamné. (...) Il ne faut pas écarter l'hypothèse que le régime se lance dans une folle course en avant, en perpétrant un massacre d'ampleur encore plus grande que ceux déjà commis. Mais il n'est pas non plus exclu qu'il se dégonfle comme une baudruche, révélant des capacités de résistance moindres que ce que nous craignons. Le plus probable est qu'on assistera à un mélange des deux ».

Yassine Al-Haj Saleh, « Le régime se noiera dans le sang qu'il a versé » (*Al-Hayat*, Londres), *Le Courrier international* du 26 juillet 2012.